

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°07 - DCM-2026043007

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 24 avril 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Martine BECRET donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à M. Guy BOULANGER

Secrétaire de séance : M. François NOGARO

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

Chaque année, la commune verse au CCAS une subvention lui permettant d'assurer l'équilibre de son budget. Il rappelle que la subvention allouée en 2025 était de 840 000 €.

Compte tenu des résultats des budgets du CCAS pour l'exercice 2025 et de la demande du CCAS, le montant de la subvention 2026 est reconduit à l'identique.

Dès lors, il est proposé de porter la subvention de la commune à 840 000 € pour l'exercice 2026.

Objet :
**Versement de la
subvention 2026
au CCAS**

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 840 000 € la subvention versée au CCAS ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2026 à l'exercice 657363.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,
M. François NOGARO**



NO guro